

Classes préparatoires

LE SNFOLC REÇU PAR LE MINISTÈRE

Le SNFOLC a été reçu à sa demande le 28 avril 2021 par les ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Education nationale (DGE-SIP, DGRH, DGESCO) et l'Inspection générale pour exprimer les préoccupations, et les revendications des professeurs de CPGE

DES RÉFORMES À MOYENS CONSTANTS

Le syndicat a porté les inquiétudes de collègues qui ont vu leur poste et leurs services modifiés en profondeur par la transformation de MPSI en MP2I et de ECE et ECS en ECG. Les professeurs dénoncent l'opacité des procédures et le calendrier peu respectueux des personnels : ceux-ci ont été informés après la fermeture des serveurs SIAM et donc sans possibilité de participer au mouvement spécifique national CPGE pour retrouver un poste conforme à leurs goûts. Dans certains établissements, des postes de MP2I n'ont pas trouvé de volontaires. La DGRH a confirmé que chaque cas serait examiné avec l'Inspection générale et que, à cette étape, aucune règle claire de départage entre les collègues n'a été établie.

Le ministère affirme que ces situations sont en voie d'être réglées. Les collègues concernés vont recevoir très prochainement une décision d'affectation à titre provisoire. 20,5 classes de MPSI ont été transformées en MP2I dont 4 à Paris et 1 à Versailles. 2 MP2I ont été créées ex nihilo. L'Inspection générale a indiqué que, concernant les classes de deuxième année, des solutions de type classe mixte MP-MPI pourraient voir le jour. Il a par ailleurs confirmé la création d'une agrégation externe d'informatique dont les programmes vont être publiés dans les semaines à venir pour une première session en 2022.

Le SNFOLC a rappelé qu'il était favorable à la création de la filière MP2I mais que celle-ci ne devait pas s'effectuer au détriment des classes existantes, dans une logique de gestion de la pénurie. Le SNFOLC invite les personnels à saisir le syndicat en cas de difficultés.

LA PANDÉMIE COMME PRÉTEXTE À DÉRÈGLEMENTATION

Le SNFOLC a attiré l'attention du ministère sur les inégalités produites par la déréglementation Blanquer en matière de confinement dans les lycées. Sur bon nombre de dossiers Parcoursup (bulletins ou fiche avenir), dans le public comme dans le privé, il est indiqué que les enseignements de Terminale se sont déroulés à 100% en présentiel.

La FNEC FP-FO avec le SNFOLC demande que les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Education nationale interdisent que de telles références.

Le ministère a condamné ces mentions et renvoie au communiqué de presse commun des ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur mais il n'envisage pas d'aller plus loin. Il s'en remet au professionnalisme des fonctionnaires qui font partie des commissions de recrutement des étudiants. Le SNFOLC revendique pour sa part l'abandon de Parcoursup, outil de sélection et de tri social.

Le SNFOLC a interrogé l'administration sur les mesures qu'elle comptait prendre pour faire cesser les pressions qui s'exerçaient sur un nombre croissant de professeurs de CPGE pour qu'ils mettent en ligne leurs cours, au mépris des droits d'auteur et sans tenir compte de l'utilisation malveillante qui en était parfois faite. Le ministère a demandé au SNFOLC de faire remonter les dossiers.

L'AVENIR (INCERTAIN) DES CPGE

Le SNFOLC a insisté sur la nécessité de maintenir sur tout le territoire le réseau des CPGE. Le ministère a répondu que la carte des formations étant revue chaque année, il ne lui était pas possible de donner des assurances au-delà d'un an. L'Etat qui doit être soucieux des deniers publics ne peut garantir le maintien de toutes les CPGE de proximité lorsqu'elles ne recrutent pas suffisamment.

Le syndicat a dénoncé la tentative des rectorats de réduire l'enveloppe des heures de khôlles notamment en prétextant la nécessité de les utiliser pour de la remédiation lors du 1er semestre de la première année. Le ministère répond qu'il n'y a là rien de nouveau : il s'agit, selon lui de la mise en œuvre de la circulaire n°2013-0014 du 10 juillet 2013. Certes, mais ce dispositif tend à se généraliser du fait de la suppression des séries avec la réforme Blanquer du lycée, et elle est utilisée pour justifier la réduction des DHG. Pour le ministère « *des heures réglementaires de soutien (en dehors des khôlles) sont prévues uniquement en filière BCPST pour tenir compte de la diversité des spécialités dont seront issus les étudiants* ».

Le SNFOLC a aussi dénoncé les disparités dans les conventions entre CPGE et Universités dans les conditions de travail et de recherche. Le ministère est prêt à entendre nos revendications.

Enfin, le SNFOLC a exprimé son inquiétude sur l'avenir du corps des professeurs de chaire supérieure, lourdement pénalisé financièrement par la réforme PPCR (un agrégé affecté en CPGE a beaucoup plus de probabilités d'arriver à la HEB qu'un professeur de chaire supérieure) et menacé dans leur spécificité par la loi de transformation de la fonction publique qui supprime en 2022 leur commission paritaire nationale et reporte leurs compétences sur des commissions administratives paritaires communes aux PEGC, aux PLP, aux P.EPS, aux certifiés, aux agrégés, aux CPE et aux PsyEN. Le ministère n'a apporté aucune réponse sur le sujet.

Persuadé que les CPGE apportent une contribution essentielle à l'enseignement supérieur, le SNFOLC continuera à rester vigilant, à se mobiliser pour leur avenir, pour le respect du statut, des conditions de travail et de rémunération des professeurs qui y enseignent.